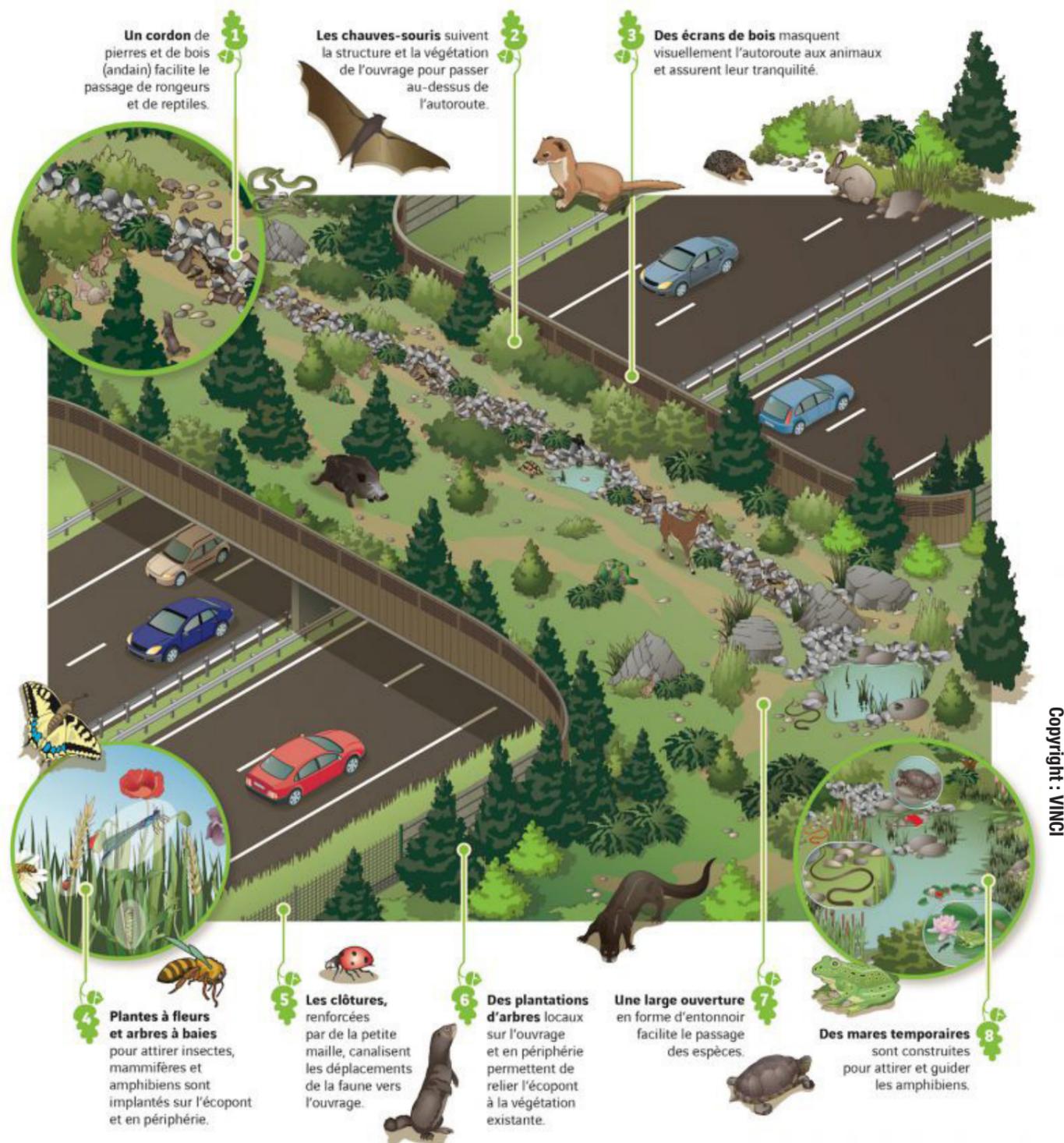


La phase de végétalisation (plantations sur et aux abords du pont) sera réalisée après l'été afin d'en garantir la repousse. L'écopont est néanmoins aujourd'hui fonctionnel.

Si les écoponts permettent de restaurer le lien écologique de part d'autre d'une infrastructure, en facilitant le franchissement de la grande faune essentiellement, celui de Péron a été pensé avant tout pour le cerf, mais permettra à un grand nombre d'espèces de franchir la 2x2 voies : reptiles, crapauds et autres amphibiens...



ÉCOPONT DE PÉRON



Un défi écologique relevé pour la sécurité de tous !



INAUGURATION DU PASSAGE À FAUNE SUPÉRIEUR DE PÉRON
Samedi 1^{er} septembre 2018

www.patrimoines.ain.fr

CONTACT PRESSE

Conseil départemental de l'Ain - Direction de la communication

Céline Moyne-Bressand Tél. 04 74 22 98 33

celine.moyne-bressand@ain.fr

www.ain.fr



ÉCOPONT DE PÉRON : UN DÉFI ÉCOLOGIQUE RELEVÉ POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !

La construction de l'écopont de Péron est une opération exemplaire sur le plan départemental, régional et national de restauration de la perméabilité écologique d'une route départementale. La construction de cet ouvrage s'inscrit dans le cadre du « Plan Nature », politique du Département de l'Ain des Espaces Naturels Sensibles. Elle a pour double finalité, de limiter le risque d'accidents sur le secteur le plus conflictuel des 16 km de linéaire de la RD 884 et de restaurer la continuité écologique sur la commune de Péron.

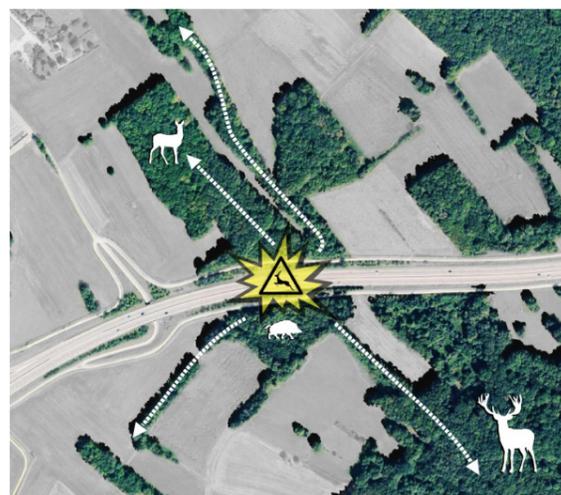
Cet écopont est un projet d'envergure régionale et européenne de rétablissement de la continuité écologique. Je salue le travail exemplaire mené avec tous nos partenaires et remercie la Région et l'Europe pour leur appui financier qui a permis la concrétisation de ce projet essentiel, au service de la sécurité des automobilistes et de la préservation de la faune locale.

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain

La construction de ce passage à faune supérieur est un projet innovant, puisque c'est la première fois en France qu'un écopont de ce type est construit sur une route départementale existante en circulation.

**Véronique BAUDE, Vice-présidente du Département de l'Ain
chargée du tourisme, du développement durable, de l'environnement et du patrimoine naturel**

DES ENJEUX SÉCURITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX



Une circulation dense

La RD 884, appelée 2x2 voies du pays de Gex, est située entre Collonges et Saint-Genis-Pouilly, à proximité immédiate du canton de Genève. Cette infrastructure supporte un trafic important (plus de 20 000 véhicules par jour) entre les Crêts du Jura, la plaine du Rhône et le massif des Alpes.

56 accidents en 3 ans

De part et d'autre de la RD 884, le lieu d'implantation de l'écopont est majoritairement constitué de parcelles boisées. La présence de la 2x2 voies coupe une continuité écologique d'importance nationale et transfrontalière, identifiée au sein du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et rend le déplacement de la faune délicat.

Entre 2010 et 2013, 22 collisions avec des chevreuils ont été recensées, 28 avec des sangliers et 6 avec des cerfs, créant de réels problèmes de sécurité routière. La présence croissante du cerf dans l'Ain (dont le poids dépasse parfois 200 kg), particulièrement dans ce secteur, faisait craindre des accidents de plus en plus nombreux et graves, en l'absence d'action concrète.

Ainsi, l'écopont permet de faciliter la traversée des animaux et d'offrir un système plus serein de cohabitation entre trafic routier et déplacements de la faune.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



- Usage exclusif pour la faune
- 2 km de clôtures le long de la RD 884. Objectif : rabatement de la faune vers l'écopont
- Essences végétales et matériaux locaux (gabions en pierre d'Hauteville)
- Pont d'une largeur de 20 mètres pour le cerf
- Création de mares et de cordons de pierres et de bois (andains) pour faciliter les déplacements des espèces (cf schéma au verso)
- Installation de 4 « pièges photos de haute précision » pour suivre les déplacements de la faune

UN PARTENARIAT PÉRENNISÉ

Le projet d'écopont a été récompensé le 26 novembre 2015 dans le cadre du Prix 2015 « Infrastructures pour la Mobilité, la Biodiversité et le Paysage » (IMBP) pour sa démarche innovante et partenariale. Organisé par l'Institut des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité (IDRRIM), le Prix IMBP récompense chaque année les meilleures initiatives prises par les acteurs impliqués dans la conception, la construction, la gestion, l'entretien, l'aménagement, la requalification et l'exploitation des infrastructures de mobilité en faveur de la préservation, de la restauration et de la valorisation des écosystèmes et de la biodiversité.

Le Département de l'Ain, maître d'ouvrage, a en effet bénéficié de l'appui technique de nombreux partenaires (Fédération départementale des Chasseurs, Société de Chasse de Péron, Lieutenant de loupeterie, Ligue pour la protection des oiseaux) et acteurs locaux (Communauté de communes du pays de Gex et Commune de Péron).

La construction et le suivi de cet écopont, d'un montant de 2 millions d'euros HT, font l'objet d'une contractualisation au sein du « Contrat vert et bleu transfrontalier-mandement pays de Gex » porté par la Communauté de communes du pays de Gex qui permet de bénéficier d'un soutien financier de 20 % de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 60% de l'Europe au titre des fonds FEDER régionaux.

Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage, la Fédération des chasseurs de l'Ain ainsi que la société de chasse Saint-Hubert du Gralet de Péron s'engagent auprès du Département de l'Ain pour le suivi, la gestion et l'entretien de l'écopont.

SUIVI DE LA DÉMARCHE INNOVANTE

La construction de l'écopont de Péron est une première nationale sur une route départementale en service. Les résultats sont attendus par de nombreux acteurs locaux et partenaires au-delà même de la frontière.

Afin d'assurer sa fonctionnalité, l'ensemble des parties prenantes a souhaité ce pont à usage exclusif pour la faune. La déconstruction des voies communales de part et d'autre de l'ouvrage, permettra en ce sens, d'éviter l'accès des véhicules à l'écopont.

Le partenariat avec la Fédération des chasseurs de l'Ain et la Société de chasse Saint-Hubert du Gralet de Péron permet de suivre l'efficacité de l'ouvrage et d'assurer sa pérennité. Il est concrétisé par la signature d'une convention pour la gestion, l'entretien et le suivi de l'écopont le 1^{er} septembre 2018.